

1. Que signifie l'abréviation FTEM ?

Ces quatre lettres sont l'abréviation des termes désignant les quatre domaines-clés sur lesquels est fondé le concept-cadre pour le développement du sport et des athlètes : Foundation (bases), Talent, Elite et Mastery.

2. J'ai appris que le concept-cadre FTEM a été développé en Australie. La Suisse ne devrait-elle pas plutôt développer son propre concept ?

Il est vrai que le concept initial (FTEM framework) a été développé en Australie. Le concept FTEM a cependant été conçu de sorte à être un concept-cadre pour le développement du sport et des athlètes applicable à l'échelle internationale.

FTEM Suisse est un concept nouveau ou développé sur la base des travaux préparatoires et des expériences effectués en Australie qui est toutefois spécifiquement axé sur les conditions-cadres et les structures suisses. Ses particularités sont décrites dans la brochure « FTEM Suisse – Concept cadre pour le développement du sport et des athlètes en Suisse » ([Lien vers la brochure](#)).

3. Un concept-cadre est-il nécessaire pour le développement du sport suisse ? Quelle plus-value présente le FTEM ?

Le développement systématique de la promotion du sport suisse requiert un concept-cadre à titre d'orientation. Swiss Olympic et l'Office fédéral du sport sont convaincus qu'il convient d'utiliser le plus efficacement possible les moyens limités disponibles. L'idée d'un développement national du sport basé sur un concept-cadre est très bien accueillie dans le monde entier ([lien « IOC Consensus Statement »](#)).

Diverses études et analyses scientifiques internationales ont montré qu'une base commune qui emploie le même langage est nécessaire pour garantir et exploiter les avantages et les synergies de l'orientation des acteurs qui contribuent à la promotion du sport. Le concept FTEM offre à tous ces acteurs un cadre pour réaliser la planification, la conception et la mise en œuvre de stratégies, de programmes et de mesures en faveur des sportifs. Il permet aux fédérations d'analyser de manière ciblée les informations, le soutien et les mesures requis par les athlètes à un moment précis de leur carrière.

Le modèle FTEM Suisse doit aider les fédérations à contrôler leurs structures et le développement systématique de leurs athlètes ainsi qu'à définir leurs forces et leurs faiblesses en vue d'en déduire des mesures adéquates. Il sert en principe à optimiser les processus dans toutes les fédérations et dans tous les sports ainsi que dans l'ensemble du système sur la base d'un concept-cadre qui se veut le plus uniforme possible.

4. Pourquoi ne pouvons-nous pas continuer à exercer la promotion du sport suisse comme nous l'avons fait jusqu'ici ?

Divers développements et nouveautés ont été mis en œuvre dans le sport suisse au fil des années (p. ex. le projet PISTE dont l'objectif est la détection et la sélection systématique des talents). Un concept pour le développement du sport et des athlètes compréhensible et conçu en concertation avec tous les acteurs de la promotion du sport suisse faisait jusqu'à présent défaut. FTEM Suisse doit combler cette lacune.

FTEM Suisse peut être utilisé comme outil par les fédérations et les autres acteurs de la promotion du sport pour structurer les stratégies et les programmes qui favorisent le développement du sport et des athlètes.

Ce concept FTEM n'est pas un concept-cadre rigide et clos. Il devra continuer à être développé au cours des années à venir. FTEM Suisse permettra à moyen terme à Swiss Olympic, à l'OFSPD et aux autres acteurs concernés d'identifier les faiblesses du système de la promotion du sport et d'en déduire des mesures adéquates pour remédier à celles-ci. Nous sommes convaincus que l'orientation commune améliorera nettement la coordination et la systématique de la promotion du sport suisse et que le niveau du sport de performance pourra ainsi être augmenté.

5. Sur quelle base (scientifique) le concept FTEM a-t-il été développé ?

Le concept-cadre FTEM initial a été développé par des praticiens expérimentés issus de différents sports. Il a été testé et perfectionné dans la pratique et dans le cadre d'études scientifiques. Les expériences tirées d'exemples de bonne pratique et des recommandations spécifiques de chercheurs internationaux y ont été intégrées. Ce concept-cadre a fait l'objet de publications scientifiques internationales et a été évalué par des experts. Il n'a pas la prétention d'être un concept clos, mais vise à être développé et optimisé continuellement.

6. Le FTEM n'est-il pas l'équivalent du modèle canadien DTLA ?

Non. Il existe quelques différences essentielles entre ces deux concepts. Le DTLA (développement à long terme de l'athlète) se concentre principalement sur l'entraînement et la compétition et sur le développement physique d'un athlète qui a lieu en plusieurs stades (p. ex. apprendre à s'entraîner ; s'entraîner à s'entraîner ; s'entraîner à la compétition, etc.). Ces stades sont toujours liés à une certaine tranche d'âge.

Le concept FTEM poursuit une approche plus globale qui prend en compte tous les aspects du développement individuel et met notamment l'accent sur tous les acteurs impliqués dans la carrière de l'athlète et sur leur responsabilité (p. ex. entraîneur, parents, Aide sportive, armée, etc.).

Il décrit la carrière indépendamment de l'âge, car d'importantes différences existent entre les différents sports. Les différentes phases de la carrière sportive au sein d'un même sport peuvent être atteintes plus ou moins tôt. Le concept FTEM tient entre autres compte des différences importantes constatées entre les sportifs qui présentent un développement précoce, normal ou tardif. Les différentes phases FTEM ne sont pas liées à un âge particulier, mais dépendent du niveau des compétences et des aptitudes, du niveau de développement et d'expérience et de la performance présentés par le sportif.

7. Le FTEM décrit-il un modèle linéaire ?

La carrière sportive idéale présente une évolution linéaire. Lorsqu'il se trouve au niveau T, l'athlète ne présente que rarement une évolution linéaire qui implique qu'il traverse successivement tous les niveaux T (T₁ à T₄) pour atteindre le niveau E1. Normalement, un athlète traverse plusieurs fois les phases T₂/T₃/T₄ et évolue progressivement jusqu'au domaine-clé E. En tant que concept-cadre flexible, FTEM se distingue par le fait que les athlètes peuvent, au cours de leur carrière, changer de phase autant verticalement qu'horizontalement, traverser les phases plus ou moins rapidement, ou encore passer du sport populaire au sport de performance et inversement.

8. Un grand travail de développement des athlètes a été réalisé par le passé dans mon sport. FTEM Suisse signifie-t-il que nous devons recommencer ce travail ?

Pas du tout ! FTEM Suisse ne réinvente pas complètement le développement du sport et des athlètes. Le concept FTEM se base sur une expérience et des connaissances acquises au cours de longues années dans le domaine du sport international. Il fournit cependant quelques nouveaux aspects supplémentaires pour le développement global de concepts et de programmes correspondants.

Le concept-cadre FTEM se veut aussi flexible que possible pour que les sports puissent facilement y intégrer l'ensemble de leurs planifications, programmes, mesures, contenus, etc. FTEM Suisse et ses outils d'accompagnement (p. ex. Sport-Check) doivent aider les fédérations à évaluer leurs concepts actuels et leur mise en œuvre en vue de définir des mesures d'optimisation adéquates.

9. Si nous prenons la peine de mettre en œuvre le concept FTEM Suisse dans notre/nos sport(s), comment pouvons-nous être certains que Swiss Olympic ou l'OFSPPO ne changera pas d'avis dans quelques années et ne présentera pas un nouveau concept ?

Il n'est pas judicieux de développer un instrument commun à tous les sports, qui nécessite la coordination de tous les acteurs de la promotion du sport suisse, si ce concept change en permanence ! Le concept FTEM Suisse doit évidemment être continuellement évalué et perfectionné.

Swiss Olympic et l'OFSPPO estiment néanmoins que le choix d'appliquer le concept FTEM Suisse équivaut à un engagement à long terme. Afin de profiter de la plus-value dans les domaines de la coordination et de la systématique de la promotion du sport, du langage commun, du transfert de talents, etc., tous les concepts et les instruments de la promotion du sport doivent être progressivement intégrés dans le cadre du FTEM Suisse afin d'être mieux adaptés les uns aux autres.

Swiss Olympic et l'OFSPPO sont d'avis que les objectifs visés ne peuvent être atteints sur une période de 10 à 15 ans minimum qu'à l'aide d'un concept-cadre présentant une orientation stable.

10. Le concept FTEM Suisse vise entre autres la coordination optimale de tous les acteurs du système de la promotion du sport suisse. Cela ne suppose-t-il pas un engagement de la part de tous les acteurs concernés ?

Si, absolument. Cet engagement est essentiel et est également l'un des objectifs principaux de FTEM Suisse. La collaboration et la communication entre les divers acteurs de la promotion du sport suisse doivent être améliorées en optant pour une orientation et un langage communs. Le système de promotion du sport suisse devient ainsi plus efficace et la compréhension mutuelle des acteurs s'en trouve améliorée. Les processus organisationnels entre les acteurs et au sein des institutions respectives sont également indirectement optimisés. Aujourd'hui, Swiss Olympic et l'OFSPPO (J+S, Formation des entraîneurs Suisse, etc.), le Centre de compétence sport Armée, la Fondation de l'Aide Sportive Suisse, la Fondation Antidoping Suisse, la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS) ainsi que diverses fédérations se sont engagés à appliquer le concept FTEM.

Ce « fil conducteur » de la promotion du sport suisse que représente le FTEM Suisse, doit, dans la mesure du possible, impliquer toutes les activités et toutes les institutions et organisations. Les effets synergétiques ne cesseront d'augmenter au cours du projet.

11. Les modèles de carrière des différents sports doivent-ils être identiques ? De quelle marge de manœuvre dispose-t-on pour les individualiser ?

Afin de profiter pleinement de la plus-value de la compréhension commune et du langage/de la terminologie uniformes, Swiss Olympic souhaite que les fédérations adoptent si possible le concept original. Les particularités et les besoins spécifiques aux différents sports doivent être en premier lieu pris en compte et présentés dans les documents complémentaires.

12. Les Swiss Olympic Cards seront-elles adaptées au concept FTEM Suisse ?

Toutes les mesures de promotion du sport, celles de Swiss Olympic y compris, devront progressivement être adaptées à FTEM Suisse. Le thème de détection et de sélection des talents est, par exemple, actuellement en cours de révision dans le manuel PISTE. Les Swiss Olympic Cards seront à moyen terme basées sur le nouveau concept-cadre.

13. Est-il possible de sauter certaines phases ?

Il est en principe concevable de sauter certaines phases. Néanmoins, cela n'arrive que très rarement dans la pratique. Il est fréquent que plusieurs phases soient traversées rapidement l'une après l'autre (p. ex. passage de T1 à E1 en l'espace de quelques semaines).

14. Pourquoi existe-t-il deux cercles pour le domaine-clé F ?

Le passage de F2 à F3 signale la transition vers le sport organisé. C'est pour cette raison qu'un second cercle a été ajouté. La phase F3 comprend de loin le plus grand nombre d'athlètes de tous les âges.

15. Pourquoi n'existe-t-il pas de phase supplémentaire pour le passage de T4 à E1 ?

Ce passage (du statut de talent à celui d'athlète d'élite) représente dans de nombreux sports une étape décisive et exigeante de la carrière sportive. La durée du passage est ici également très différente d'un sport à l'autre et d'un athlète à l'autre. Plus importante encore que l'attribution d'une phase supplémentaire pour ce passage s'avère l'idée que ce passage doit être analysé en détail et que les mesures actuelles (d'une fédération) doivent être reconsidérées à ce niveau. Conclusion : Chaque fédération devrait porter autant d'attention à ce passage qu'aux 10 phases de la carrière sportive et se poser les mêmes questions. Le passage ne représente pas un changement de catégorie d'âge (passage de la catégorie de la relève à la catégorie d'élite).

Un athlète qui connaît un succès national et qui, d'après son âge, doit démarrer dans la catégorie d'élite de son sport, peut dans ce modèle tout de même être affecté à T4 ou à la transition de T à E. Il ne passe à l'étape E1 du modèle FTEM que lorsqu'il participe à des compétitions internationales (au plus haut niveau).